

L'antithèse de la décision éclairée

Sur le territoire de la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC) comme ailleurs, les restaurants sont toujours fermés, situation ayant conduit de nombreux salariés à déjeuner sur leur lieu de travail. Ce choix contraint avait pu faire l'objet d'une adaptation admise par tous : las, la direction vient brutalement d'y mettre fin ! Incompréhension...

Pas vraiment aidés par la récente suppression de 200 emplois sur le réseau commercial et la taille de leur portefeuille, les salariés de la CEAPC sont nombreux à avoir tout naturellement raccourci le temps de leur déjeuner, histoire d'avancer l'heure de la reprise. Alertés sur le sujet, nos dirigeants avaient alors imaginé, fin 2020, une sorte de compensation sous la forme d'une sortie anticipée le soir.

Incompréhensible dans le contexte !

Le 21 janvier 2021, la direction de la CEAPC annonce à des élus médusés, la fin de ce dispositif et ce dès le 1^{er} février. 7 jours seulement après les annonces d'un Premier Ministre qui avance le couvre-feu de 20 heures à 18 heures à l'échelle nationale, l'allongement des horaires à l'échelle locale d'une heure le soir a de quoi interroger.

Alors que la tension en réanimation a progressé de 10 points en 2 semaines en Nouvelle Aquitaine, que le taux de reproduction du virus est supérieur à la moyenne nationale et qu'un département, les Deux Sèvres, est placé dans le top 5 des contaminations, on finit même par se demander quel pangolin les a piqués.

Ont-ils vraiment « la lumière à tous les étages » ?

La véritable explication à ce revirement incompréhensible ne doit pas être cherchée très loin et s'avère malheureusement bien triviale.

La demande émanerait de quelques zélés managers commerciaux, les Directeurs de Région figurant aux 1^{ers} d'entre eux. Déçus et visiblement agacés des résultats de ce début d'année, ils auraient assez lourdement insisté pour « sonner la fin de la récréation » et qu'on « remette leurs équipes au travail » ...

Vous être utile : oui, mais pas à tous !

Cette décision, pour peu qu'elle s'applique, ne sera bien évidemment pas porteuse des mêmes conséquences selon que l'on se situe du côté du marteau ou de l'enclume.

Déjà jugés inéligibles au télétravail, seuls en contact permanent avec leurs clients depuis presque un an maintenant, ces salariés seront désormais contraints de circuler avec une attestation le soir.

Pour peu qu'ils aient des enfants en garderie scolaire, il leur reste quelques jours pour apprendre à leur progéniture à patienter dignement devant l'école que papa ou maman vienne les chercher...

Quelle balance bénéfice / coût ?

Ironie de l'histoire, la mise en place d'un 3^{ème} confinement très rapide semble difficile à éviter. Ainsi, cette curieuse et défiante décision pourrait s'avérer inutile et même caduque avant sa mise en place.

Fort heureusement, le ridicule ne tuant toujours pas, elle est à ce jour la seule victime prévisible.